



PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2020



Adoptée par le Conseil Municipal le 1^{er} septembre 2015

Résolution 196-2015

PRÉAMBULE

Le Conseil municipal de Sainte-Croix a adopté la planification stratégique 2015-2020 en vue d'assurer un développement optimal et cohérent de la municipalité dans une perspective de saine gestion financière tout en demeurant ouvert à toute opportunité qui pourrait se présenter durant sa mise en oeuvre.

La planification stratégique 2015-2020 sera l'outil de référence sur lequel les membres du conseil municipal et la direction générale de la municipalité s'appuieront pour concevoir, prioriser et réaliser les projets et les activités nécessaires au développement de la municipalité durant cette période. La planification stratégique vise à optimiser les engagements financiers et l'utilisation des ressources humaines en regard des obligations et des résultats attendus par le conseil municipal et la population de Sainte-Croix. Elle sera aussi un outil de mobilisation pour les bénévoles et autres acteurs de la communauté travaillant de concert avec les élus et les fonctionnaires municipaux.

L'élaboration de la planification stratégique 2015-2020 s'est appuyée sur deux sources d'information majeures : la planification stratégique 2010-2015 et le

plan d'urbanisme. Le tout a débuté par une reddition des comptes de la planification stratégique précédente, suivi d'une prise en compte du plan d'urbanisme bien documenté en regard des perspectives de développement de la municipalité. Des documents complémentaires, faisant référence aux dimensions socio-économiques et démographiques ont aussi été pris en compte.

Même si cette planification est administrativement prévue pour les cinq prochaines années, elle doit être vue avec un horizon plus lointain afin de mieux assurer la pérennité de la majorité des actions entreprises. Les enjeux majeurs de développement se regroupent autour de trois thèmes d'importance :

- Assurer la vitalité et le dynamisme de la municipalité
- Offrir un milieu de vie attrayant
- Optimiser les relations avec la communauté

La planification stratégique 2015-2020 vient soutenir le développement de Sainte-Croix et proposer un milieu de vie adapté à l'épanouissement et au bien-être de ses résidents quel que soit leur âge.

LA VISION

La vision propose, en peu de mots, l'image que l'on souhaiterait voir (ou avoir obtenue) de la municipalité au terme de la planification stratégique, soit en 2020.

« **En maintenant sa croissance et sa vitalité, la municipalité de Sainte-Croix a développé un milieu de vie recherché sur la rive sud du Saint-Laurent** ».

LA MISSION

La mission est la raison d'être de la municipalité.

« **La municipalité fournit des services d'excellence à la population, propose un milieu de vie accueillant et sécuritaire et développe le sentiment d'appartenance des citoyens à la communauté** ».

LES ENJEUX

Les enjeux traduisent les axes majeurs d'intervention qui permettront de concrétiser la vision.

- 1. Attirer de nouveaux résidents.**
- 2. Affirmer la personnalité et l'identité de Sainte-Croix.**
- 3. Optimiser les échanges d'information avec la communauté.**

LES ORIENTATIONS

Les orientations matérialisent les grands chantiers que la municipalité doit entreprendre pour concrétiser ses enjeux.

Enjeu 1 : Attirer de nouveaux résidents

Pour attirer de nouveaux résidents, la municipalité doit s'assurer d'avoir les infrastructures adéquates, promouvoir les espaces à bâtir et proposer un milieu de vie accueillant et sécuritaire. Ce sont là, les orientations associées à cet enjeu.

- 1.1) Mettre aux normes et entretenir les infrastructures**
- 1.2) Promouvoir les espaces à bâtir de la municipalité**
- 1.3) Développer un milieu de vie accueillant**
- 1.4) Développer un milieu de vie sécuritaire**

Enjeu 2 : Affirmer la personnalité et l'identité de Sainte-Croix

Sainte-Croix est un des plus anciens lieux de colonisation de la rive sud du Saint-Laurent. Le 26 août 2012, fut célébré le 375^{ème} anniversaire de la fondation de la concession de Sainte-Croix. La municipalité est riche de ce passé. Le Saint-Laurent baigne 20 km de sa façade nord, surplombé d'une falaise dépassant parfois 70 m. Une configuration naturelle qui a créé de merveilleux paysages qui ne cherchent qu'à être mis en valeur. Les orientations associées à cet enjeu viseront à :

- 2.1) Mettre en valeur les patrimoines culturels et naturels**
- 2.2) Améliorer l'esthétique de la municipalité**

Enjeu 3 : Optimiser les échanges d'information avec la communauté

La municipalité a recours à plusieurs outils pour communiquer avec la population : les citoyens sont informés de la vie municipale par l'Avis municipal, par l'enseigne lumineuse, par le site internet, par des dépliants, etc. La municipalité désire demeurer attentive à l'efficacité des moyens déjà en place et à l'affût de toute innovation. Deux orientations sont rattachées à cet enjeu :

- 3.1) Moderniser le site internet de la municipalité**
- 3.2) Améliorer les outils de communication de la municipalité**



OBJECTIFS ET ACTIONS

Les objectifs concrétisent les orientations de la municipalité c'est à dire les grands chantiers que la municipalité devra entreprendre pour réaliser ses enjeux.

Les objectifs sont présentés par orientation tout en gardant le lien supérieur avec l'enjeu auquel cette dernière se rattache.

Enjeu 1 : Attirer de nouveaux résidents

1.1 Mettre aux normes et entretenir les infrastructures

La municipalité a des obligations gouvernementales à rencontrer d'ici 2020 pour mettre aux normes le traitement des eaux usées et remplacer le système de réfrigération de l'aréna. Elle a aussi obligation de

maintenir les voies de communication, les égouts et l'aqueduc en conditions optimales. Ce sont les objectifs incontournables de cette orientation.

- **Mettre aux normes le système de traitement des eaux usées**
- **Maintenir les rues et les réseaux d'égout et d'aqueduc en conditions optimales**
- **Moderniser l'aréna et optimiser son utilisation**
- **Maintenir en bon état la voirie rurale (chemins et ponceaux)**

Dix-sept actions soutiennent ces quatre objectifs pour mettre aux normes et entretenir les infrastructures (Tableau 1).

Tableau 1 : Objectifs et actions de l'orientation 1.1 « Mettre aux normes et entretenir les infrastructures »

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|---|---|
| Mettre aux normes le système des eaux usées | <ol style="list-style-type: none"> 1) Analyse des informations existantes et études préliminaires 2) Plans et devis définitifs 3) Obtention des autorisations gouvernementales 4) Acquisition des terrains si nécessaire 5) Règlement d'emprunt et financement 6) Finalisation des travaux |
| Maintenir les rues, les réseaux d'égout et d'aqueduc en conditions optimales | <ol style="list-style-type: none"> 7) Révision du plan d'intervention 8) Plan d'action pour la réfection des rues (selon la révision du plan d'intervention et l'aide au financement disponible) 9) Plan de gestion des mesures compensatoires pour les débordements des eaux usées (Résolution 261-2014) |
| Moderniser l'aréna et optimiser son utilisation | <ol style="list-style-type: none"> 10) Préparation du rapport d'aide à la décision sur les plans et devis 11) Confection des plans et devis pour remplacer le système actuel de réfrigération par le gaz R-134 A 12) Préparation des plans et devis pour soumission et appel d'offre 13) Réalisation des travaux 14) Dresser un portrait de la clientèle de l'aréna (âge, activité, provenance, etc.) 15) Sonder la population sur des utilisations estivales de l'aréna 16) Proposer un programme d'activités estivales |
| Maintenir en bon état la voirie rurale (routes et ponceaux) | <ol style="list-style-type: none"> 17) Dresser un portrait de l'état général des rangs et prioriser les interventions |

OBJECTIFS ET ACTIONS

Enjeu 1 : Attirer de nouveaux résidents

1.2 Promouvoir les espaces à bâtir de la Municipalité

La promotion des espaces à bâtir passe par une optimisation de leurs usages, par des mesures facilitant leur achat et par une campagne publicitaire pour les faire connaître. Concrètement, la municipalité s'engage à :

- Optimiser l'usage des espaces à bâtir de la municipalité
- Développer une politique d'achat des terrains

- Cibler la clientèle potentielle du Québec métropolitain et des touristes de passage dans la municipalité

Dix actions soutiennent ces trois objectifs pour promouvoir les espaces à bâtir de la municipalité (Tableau 2).

Tableau 2 : Objectifs et actions de l'orientation 1.2 « Promouvoir les espaces à bâtir de la municipalité »

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|--|--|
| Optimiser l'usage des espaces à bâtir | 18) Cartographier et décrire les terrains actuellement disponibles 19) Connaître les objectifs à court et moyen terme des commerçants, industriels et responsables institutionnels de Sainte-Croix 20) Constituer une banque des terrains à construire 21) Dresser un plan directeur des infrastructures à partir des espaces à bâtir et de la localisation du système de traitement des eaux usées 22) Moderniser le plan d'urbanisme |
| Développer une politique d'achat des terrains | 23) Développer une politique d'achat des terrains à l'égard des promoteurs (prolonger le délai de construction, terrains prêts à construire) 24) Développer une politique d'achat des terrains à l'égard des particuliers (ententes avec institutions financières) |
| Cibler la clientèle potentielle du Québec métropolitain et les touristes de passage à Sainte-Croix | 25) Concevoir une stratégie de communication générale 26) Concevoir une stratégie de communication avec les promoteurs 27) Concevoir et diffuser une affiche et un pamphlet publicitaire vantant les mérites de Sainte-Croix |



OBJECTIFS ET ACTIONS

Enjeu 1 : Attirer de nouveaux résidents

1.3 Développer un milieu de vie accueillant

La municipalité entend préserver son caractère familial et répondre aux besoins de la population en lui offrant un milieu de vie de grande qualité qui favorisera l'épanouissement des citoyens et leur bien-être, en particulier, en matière d'activité physique et de santé. À cette fin, la municipalité propose de :

- **Compléter l'aménagement du parc Jean-Guy Fournier**

- **Aménager un sentier piétonnier reliant le parc Détente au parc Jean-Guy Fournier**
- **Matérialiser un parcours de marche dans le cœur du village**

Dix actions soutiennent ces trois objectifs pour développer un milieu de vie accueillant (Tableau 3).

Tableau 3 : Objectifs et actions de l'orientation 1.3 « Développer un milieu de vie accueillant »

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|---|---|
| Compléter l'aménagement du parc Jean-Guy Fournier | 28) Statuer sur les recommandations de Fondation Rues Principales 29) Monter les plans et devis des projets retenus 30) Adopter un règlement d'emprunt pour les projets retenus 31) Rechercher et analyser les programmes de subvention |
| Aménager un sentier pédestre reliant le parc Détente au parc Jean-Guy Fournier | 32) Cartographier le tracé avec les aménagements projetés 33) Finaliser l'entente de traversée du cimetière avec la Fabrique de Sainte-Croix 34) Implanter le sentier de la rue Principale au parc Jean-Guy Fournier via le cimetière 35) Rencontrer et informer les propriétaires des terrains et les riverains |
| Matérialiser un parcours de marche dans le cœur du village | 36) Choisir le parcours 37) Installer la signalisation du parcours |



OBJECTIFS ET ACTIONS

Enjeu 1 : Attirer de nouveaux résidents

1.4 Développer un milieu de vie sécuritaire

La qualité du milieu de vie repose aussi sur sa sécurité non seulement en matière de circulation et de protection incendie mais aussi en situation d'urgence, c'est pourquoi la municipalité s'engage à :

- **Sécuriser la circulation dans les rues du périmètre urbain**
- **Mettre à jour le plan d'urgence de la Municipalité**

- **Maintenir en place un Système de Sécurité Incendie efficient**
- **Maintenir en fonction le Service des Premiers Répondants**

Neuf actions soutiennent ces trois objectifs pour développer un milieu de vie sécuritaire (Tableau 4).

Tableau 4 : Objectifs et actions de l'orientation 1.4 « Développer un milieu de vie sécuritaire »

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|---|--|
| Sécuriser la circulation dans les rues du périmètre urbain | 38) Ralentir la circulation aux abords du parc Jean-Guy Fournier durant la saison estivale 39) Ralentir la circulation sur la rue Leclerc 40) Installer des radars pédagogiques en des lieux stratégiques |
| Mettre à jour le plan d'urgence de la municipalité | 41) Réviser le manuel du plan d'urgence |
| Maintenir en place un système de sécurité incendie (SSI) efficient | 42) Participer à l'étude du ministère de la Sécurité Publique sur la mise en commun des services de sécurité incendie 43) Assurer la conformité du SSI au schéma de sécurité incendie de la MRC 44) Évaluer les hypothèses d'agrandissement de la caserne des pompiers |
| Maintenir en fonction le système des Premiers Répondants (PR) | 45) Souligner l'importance du service des PR pour la communauté 46) Développer une stratégie de recrutement |



OBJECTIFS ET ACTIONS

Enjeu 2 : Affirmer la personnalité et l'identité de Sainte-Croix

2.1 Mettre en valeur les patrimoines culturels et naturels

La municipalité est riche en témoins de grande valeur culturelle; sa localisation en bordure du Saint-Laurent a permis le développement d'un patrimoine naturel exceptionnel. Ces deux éléments sont source de fierté pour les citoyens. La municipalité va s'appuyer sur ces acquis pour :

- Valoriser les milieux culturels et naturels de la municipalité
- Valoriser l'historique des églises de Sainte-Croix

- Développer une collaboration avec la Fondation du Domaine Joly de Lotbinière
- Aménager le parc Gérard Chabot
- Aménager des accès au Petit-Saut en amont de la chute

Onze actions soutiennent ces cinq objectifs pour mettre en valeur les patrimoines culturels et naturels (Tableau 5).

Tableau 5 : Objectifs et actions de l'orientation 2.1 « Mettre en valeur les patrimoines culturels et naturels »

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|--|---|
| Valoriser les milieux culturels et naturels de la municipalité | 47) Dresser un répertoire des milieux culturels d'intérêt de la municipalité 48) Dresser un répertoire des milieux naturels d'intérêt de la municipalité 49) Adopter un plan de gestion des milieux naturels du périmètre urbain 50) Concevoir un circuit patrimonial naturel/culturel dans la municipalité 51) Installer des panneaux interprétatifs en des endroits stratégiques de la municipalité |
| Valoriser l'historique des églises de Sainte-Croix | 52) Colliger l'information sur l'historique des églises 53) Concevoir un document de diffusion et de mise en valeur de l'historique |
| Développer une collaboration avec la Fondation du Domaine Joly de Lotbinière | 54) Rencontrer le CA de la Fondation du Domaine Joly de Lotbinière |
| Aménager le parc Gérard Chabot | 55) Installer du mobilier urbain 56) Faire des aménagements floraux préliminaires |
| Aménager des accès au Petit-Saut en amont de la chute | 57) Réaliser une étude de faisabilité |

OBJECTIFS ET ACTIONS

Enjeu 2 : Affirmer la personnalité et l'identité de Sainte-Croix

2.2 Améliorer l'esthétique de la municipalité

La rue principale qui traverse le village sur toute sa longueur est, en quelque sorte, la pièce maîtresse du noyau urbain. Elle sera au cœur des efforts consentis pour améliorer l'esthétique de la municipalité, sans pour autant négliger l'attention à apporter aux abords des routes 132 et 271. La municipalité s'engage donc à :

- **Installer de nouvelles enseignes de bienvenue aux entrées du village**
- **Développer un plan d'aménagement d'ensemble pour la rue Principale**

- **Aménager des îlots de verdure lors de la réfection des infrastructures**
- **Préserver l'esthétique des abords des routes 132 et 271**
- **Adopter une politique municipale de signalisation**
- **Obtenir un quatrième fleuron des Fleurons du Québec**

Treize actions soutiennent ces six objectifs pour améliorer l'esthétique de la municipalité (Tableau 6).

Tableau 6 : Objectifs et actions de l'orientation 2.2 « Améliorer l'esthétique de la municipalité »

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|---|---|
| Installer de nouvelles enseignes aux entrées du village | 58) Installer l'enseigne à l'entrée est du village 59) Installer les deux autres enseignes de bienvenue |
| Développer un plan d'aménagement d'ensemble pour la rue Principale | 60) Dresser une liste des lieux à aménager 61) Développer un concept d'aménagement global 62) Sensibiliser commerces, industries, institutions et résidents à l'importance du concept d'aménagement global de la rue Principale 63) Implanter des aménagements |
| Aménager des îlots de verdure lors de la réfection des infrastructures | À venir |
| Préserver l'esthétique des abords des routes 132 et 271 | 64) Sensibiliser les résidents à l'importance du couloir visuel des routes 132 et 271 65) Sensibiliser les commerces, industries, institutions et résidents voisins des deux routes aux exigences réglementaires du bâti |
| Adopter une politique municipale de signalisation | 66) Adopter un slogan accrocheur pour la municipalité 67) Choisir le design et le support des panneaux de signalisation des rues |
| Obtenir un quatrième fleuron des Fleurons du Québec | 68) Faire connaître le programme des Fleurons du Québec à l'ensemble de la communauté 69) Sensibiliser et motiver les commerçants, les industries, les responsables institutionnels et les résidents à leur rôle dans l'obtention des Fleurons du Québec 70) Soumettre la candidature de la municipalité au concours des Fleurons du Québec |

OBJECTIFS ET ACTIONS

Enjeu 3 : Optimiser les échanges d'information avec la communauté

3.1 Moderniser le site internet de la municipalité

Avec les ans, le site internet de la municipalité avait pris de l'âge et les derniers développements technologiques l'avaient rendu obsolète, c'est pourquoi la municipalité s'engage à :

- Concevoir un site internet municipal adaptatif et convivial
- Maintenir le site internet municipal à jour

Cinq actions soutiennent ces deux objectifs pour moderniser le site internet de la municipalité (Tableau 7).

Tableau 7 : Objectifs et actions de l'orientation 3.1 « Moderniser le site internet de la municipalité »

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|---|---|
| Concevoir un site internet municipal convivial et adaptatif | 71) Revoir le design de la page d'accueil 72) Mettre en place une nouvelle arborescence 73) Mise en onde du site |
| Maintenir le site internet municipal à jour | 74) Évaluer le temps requis pour la tenue du site 75) Affecter les ressources nécessaires au maintien à jour du site |



OBJECTIFS ET ACTIONS

Enjeu 3 : Optimiser les échanges d'information avec la communauté

3.2 Améliorer les outils de communication de la municipalité

La municipalité doit s'assurer que les outils de communications mis en place lui permettront de bien identifier et de bien comprendre les préoccupations, les attentes et les besoins des citoyens. Dans cette optique, elle s'engage à :

- Revoir la formule de l'Avis municipal
- Privilégier les communications en ligne

- Optimiser l'utilisation de l'enseigne lumineuse
- Doter la municipalité d'une politique de communication

Sept actions soutiennent ces quatre objectifs pour améliorer les outils de communication de la municipalité (Tableau 8).

Tableau 8 : Objectifs et actions de l'orientation 2.2 « Améliorer l'esthétique de la municipalité »

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|--|---|
| Revoir la formule de l'Avis municipal | 76) Revoir le design et le format de l'Avis municipal 77) Définir les lignes directrices du contenu et la périodicité des parutions 78) Vulgariser la publication des avis légaux |
| Privilégier les communications en ligne | 79) Mettre en place une infolettre accessible à tous 80) Évaluer l'opportunité de créer une page Facebook |
| Optimiser l'utilisation de l'enseigne lumineuse | 81) Moderniser le logiciel de gestion de l'enseigne (plus convivial) |
| Doter la municipalité d'une politique de communication | 82) Proposer un énoncé de politique de communications |

